



Madame, Monsieur,

**Objet : Invitation procédure négociée avec min 3 candidats n° EEB1/2017/0010
« la location de tapis d'entrée anti-salissures »**

1. Je vous fais parvenir les documents d'appel à la concurrence relatifs au marché mentionné en objet.
2. Si vous êtes intéressé à participer à ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre en triple exemplaire, en Français ou Néerlandais.
3. Les offres doivent être transmises selon les modalités suivantes, au choix :

- **envoi par courrier recommandé**

à l'adresse suivante :

Ecole Européenne de Bruxelles I, A l'attention de L'administrateur Peter Segers

Avenue Vert Chasseur 46

1180 Uccle

au plus tard le 15/8/2017, le cachet de la poste faisant foi.

4. L'envoi doit être fait **sous double enveloppe**. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire, comme indiqué dans l'appel d'offres, la mention :

« Appel d'offres n°

Offre de la firme.....

A NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »

Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

5. **Le cahier des charges relatif au marché et le projet de contrat sont joints**. Le cahier des charges précise tous les documents à rédiger pour soumettre votre offre ainsi que les critères d'attribution du marché.

6. **Toute offre doit :**

- être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant le bordereaux de soumission joints au cahier des charges.

7. **Période de validité** durant laquelle vous êtes tenu de maintenir toutes les conditions de votre offre : 90 jours... à compter du ...15/8/2017.

8. **La soumission d'une offre** vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans le projet de contrat, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

9. **Contacts entre le service adjudicateur et le soumissionnaire :**

Pendant toute la procédure, les contacts entre le service adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

Avant la remise de l'offre:

- à l'initiative des soumissionnaires, le service adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées **exclusivement par e-mèl au adresse suivante : peter.segers@eursc.eu**

Le service adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements complémentaires présentées moins de cinq jours ouvrables avant la date limite de présentation des offres.

- de sa propre initiative, le service adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.
- le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à tous les candidats invités à participer au marché.

Après la réception des offres

- Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le service adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, **ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.**

10. Visite des lieux : pas de visite de lieu

11. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de l'Ecole. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat d'achat avec l'attributaire retenu.

Le service adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires

puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

12. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.
13. **Les Annexes suivantes sont jointes à la présente invitation à soumissionner et en font partie intégrante :**

I. Cahier des charges

Et ses annexes à retourner dûment complétées et signées en même temps que l'offre :

- attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et de l'attribution d'un marché
- Bordereau(x) de soumission
- fiche technique du tapis

II. Projet de contrat

Signature Peter Segers



Ecole européenne de Bruxelles I.

ANNEXE I – CAHIER DES CHARGES

1. INTITULE DU MARCHE

- *Référence : EEB1/2017/0010*
- *la location de tapis d'entrée anti-salissures*

2. DESCRIPTION DU MARCHE

L'objet du marché concerne la location de tapis d'entrée anti-salissures en poil de coton ou nylon (selon nécessité), sur une base de caoutchouc antidérapante. Vous trouverez la liste des tapis demandés ci-dessous avec leurs dimensions approximatives. Les couleurs seront : noir/blanc, gris, brun.

Les échanges auront lieu tous les 2 semaines le mercredi après-midi. Il y aura environ 24 échanges par année. Echanges supplémentaires ou annulations d'échanges se font en accord avec l'Ecole. Il n'y aura pas d'échanges pendant les périodes des congés scolaire de l'Ecole européenne de Bruxelles I. Les tapis se trouvent sur 2 adresses différentes notamment Site Uccle, Avenue vert Chasseur 46, 1180 Uccle et site Berckendael, Rue de Berckendael 70-74, 1190 Forest. Le marché a une durée de 4 ans.

La liste des tapis demandés est comme suit :

Château :

- 1x 180 cm x 350 cm 1x entrée rdc, personnalisé avec logo de l'Ecole
- 4x 180 cm x 120 cm 1x entrée -1 ; 1x entrée rdc extérieur ; 1x hall ; 1x sanitaire +1

Gym primaire :

- 1x 120 cm x 240 cm 1x entrée

Breughel :

- 1x 120 cm x 240 cm entrée côté Gutenberg
- 2x 120 cm x 180 cm 1x entrée côté bâtiment des Arts ; 1x infirmerie

Gutenberg :

- 2x 120 cm x 180 cm 2x entrée

Erasmus :

- 5x 120 cm x 240 cm 5x entrée

Platon & Aristote :

- 11x 180 cm x 120 cm
- 2x 150 cm x 250 cm
- 1x 150 cm x 90 cm

Complexe Sportif :

- 4x 120 cm x 80 cm
- 3x 120 cm x 240 cm
- 1x 180 cm x 120 cm

Piscine :

- 1 x 280 cm x 90 cm

Centre de guidance :

- 1x 120 cm x 80 cm entrée

Transport :

- 1x 90 cm x 140 cm

Fabiola :

- 1x 150 cm x 250 cm
- 1 x 180 cm x 120 cm
- 1 x 90 cm x 150 cm
- 1 x 90 cm x 150 cm
- 1 x 90 cm x 150 cm
- 1 x 150 cm x 250 cm

Villa :

- 1x 150 cm x 90 cm entrée

Berkendael :

- 1x 180 cm x 120 cm (sortie de secours -1)
- 1x 180 cm x 120 cm (sortie de secours -1 wc)
- 1x 180 cm x 120 cm (salle dauphin)
- 1x 250 cm x 150 cm (hall AR02)
- 1x 250 cm x 150 cm (entrée vigile)
- 1x 180 cm x 120 cm (entrée gym)
- 1x 300 cm x 90 cm (entrée gym)
- 1x 150 cm x 90 cm (hall garderie)

Le contrat prend cours le 1 octobre 2017 et est conclu pour une durée d'un an. Sauf résiliation par écrit sous forme de lettre recommandée 3 mois avant la date d'échéance de chaque année, le marché peut être prolongé tacitement trois fois pour un an.

- **Variantes**

Pas de variantes

3. PRIX

- L'Ecole étant exonérée de tous droits, impôts et taxes suivant les dispositions de l'art.42§3.3 du code circulaire n°2/1978, les prix offerts doivent être calculés en exonération des droits, impôts et taxes.
- Un prix par unité doit être donné, le prix doit être précise, tous frais compris, exprimée en Euros et établie hors TVA ; les montants doivent comporter deux décimales.

Les prix seront fixes et non sujettes à des révisions pour les commandes passées pendant la première année de l'exécution du contrat.

A partir du début de la deuxième année de l'exécution du contrat, les prix peuvent être partiellement révisés, dans la mesure du 80%, une augmentation ou diminution chaque année, où cette révision est demandée par l'une des parties contractantes adressée par lettre recommandée au plus tard six mois avant la date d'échéance. Les commandes seront placées sur la base des tarifs en vigueur à la date à laquelle elles sont signées.

Ladite révision est déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation belge (l'indice des prix à la consommation belge est consultable sur :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/prix_consommation/indices_prix_consommation/)

La révision est calculée selon la formule suivante:

$$P_r = P_o \left(0,2 + 0,8 \frac{I_r}{I_o} \right)$$

où:

P_r = prix révisé;

P_o = prix de l'offre initiale

I_o = indice du mois au cours duquel la validité de l'offre expire;

I_r = indice du mois correspondant à la date de réception de la lettre demandant une révision des prix

- .

4. MODALITES DE PAIEMENT

- Les modalités de paiement sont précisées dans le projet de contrat en Annexe II.

5. CONDITIONS CONTRACTUELLES

- Les conditions contractuelles figurent dans le projet de contrat en Annexe II.

6. CRITERES D'EXCLUSION

Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires :

- a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
 - b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;
 - c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;
 - d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
 - e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés;
 - f) qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
- Sont exclus de l'attribution d'un marché les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :
 - a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts;
 - b) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

7. CRITERES D'ATTRIBUTION.

Le marché sera attribué à l'offre présentant le prix le plus bas parmi les offres régulières et conformes.

Dans le cas où plusieurs offres présenteraient le même prix le plus bas, il sera demandé aux soumissionnaires concernés de remettre un nouveau prix jusqu'à ce que leurs offres soient départagées.

8. CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre sera constituée de tous les éléments mentionnés ci-dessous.

Critères d'exclusion :

- Attestation relative aux critères d'exclusion

Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et d'exclusion de l'attribution d'un marché, selon le modèle annexé au cahier des charges, dûment complétée et signée.

Eléments de l'offre :

- Bordereau de soumission

9. ANNEXES

Les annexes suivante fait partie intégrante du cahier des charges, et doit être retournée dûment complétée et signée en même temps que l'offre :

- Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et de l'attribution d'un marché ;
- Bordereau de soumission

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché
et d'exclusion de l'attribution d'un marché

Raison sociale du soumissionnaire ¹	
Domicile légal	
Numéro d'immatriculation	
Numéro de TVA	
Nom et fonction du signataire de ce formulaire ²	

Par la présente, le soumissionnaire ci-dessus désigné déclare:

- a) qu'il n'est pas en état ou ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, et n'est pas dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- c) qu'en matière professionnelle, il n'a pas commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;
- d) qu'il a rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
- e) qu'il n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés;
- f) que, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, il n'a pas été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations contractuelles ;

¹ Personne morale ou physique qui soumet une offre.

² Mandataire légalement habilité à représenter le soumissionnaire vis-à-vis de tiers et agissant au nom du soumissionnaire

- g) qu'il ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts dans le cadre du marché (pouvant résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs);
- h) qu'il fera connaître au service adjudicateur (l'Ecole), sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts;
- i) qu'il n'a pas fait, et s'engage à ne pas faire, d'offre, de quelque nature que ce soit, dont un avantage pourrait être tiré au titre du présent marché;
- j) qu'il n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage, financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à l'attribution du marché.
- k) qu'il ne s'est pas rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur (l'Ecole) pour sa participation au marché.

Date, cachet et signature

Bordereau de soumissionPrix en **euros**, tous frais compris et
hors TVA et autres taxes**LOT 1 : la location de tapis d'entrée anti-salissures**Nom et adresse du
soumissionnaire:.....
.....
.....

Mesures des tapis	Quantité	Prix unitaire(par tapis/par échange)tous inclus.	Nombre d'échanges(sur 4 ans)	Prix total = quantité x prix unitaire x 96
180 cm x 350 cm	1		96	
180 cm x 120 cm	21		96	
120 cm x 240 cm	10		96	
120 cm x 180 cm	4		96	
150 cm x 250 cm	3		96	
150 cm x 90 cm	3		96	
120 cm x 80 cm	5		96	
250 cm x 150 cm	2		96	
300 cm x 90 cm	1		96	
90 cm x 150 cm	3		96	
280 cm x 90 cm	1		96	
150 cm x 250 cm	2		96	
90 cm x 140 cm				

Prix TOTAL (HORS TVA)

Date :.....

Cachet

Signature

ANNEXE II : PROJET DE CONTRAT

**Appel d'offre
EEBI/2017/0010
la location de tapis d'entrée anti-salissures**

PROJET DE CONTRAT

Entre l'Ecole européenne de Bruxelles I
dénommée « l'acheteur »

d'une part et la firme
ci-après dénommé « le fournisseur »
d' autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1

Suite à l'appel d'offres Ref. N° **EEBI/2017/0010**
L'école commande auprès du contractant **la location de tapis d'entrée anti-salissures** conformément aux termes du cahier des charges avec réf : **EEBI/2017/0010** et de l'offre de ../../2017 du contractant.

Article 2

Le contrat prend cours au 01/10/2017 et est conclu pour une durée d'un an. Sauf résiliation par écrit sous forme de lettre recommandée 3 mois avant la date d'échéance de chaque année, le marché peut être prolongé tacitement trois fois pour un an.

Article 3

L'entrepreneur déclare accepter la commande selon le cahier des charges **EEBI/2017/0010** et selon l'offre **du ../../2017**, au prix de € hors TVA

Article 4

L'entrepreneur s'engage à respecter les dispositions concernant la législation sur le bien-être au travail et ses arrêtes d'exécution.

Article 5

L'acheteur s'engage à payer le prix figurant à l'article 3 ci-dessus dans les 30 jours fin du mois à compter à partir de la date de la réception des factures correctement rédigées, expédiées à l'acheteur.

Les prix seront fixes et non sujettes à des révisions pour les commandes passées pendant la première année de l'exécution du contrat.

A partir du début de la deuxième année de l'exécution du contrat, les prix peuvent être partiellement révisés, dans la mesure du 80%, une augmentation ou diminution chaque année, où cette révision est demandée par l'une des parties contractantes adressée par lettre recommandée au plus tard six mois avant la date d'échéance. Les commandes seront placées sur la base des tarifs en vigueur à la date à laquelle elles sont signées.

Ladite révision est déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation belge (l'indice des prix à la consommation belge est consultable

sur :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/prix_consommation/indices_prix_consommation/)

La révision est calculée selon la formule suivante:

$$P_r = P_o \left(0,2 + 0,8 \frac{I_r}{I_o} \right)$$

où:

P_r = prix révisé;

P_o = prix de l'offre initiale

I_o = indice du mois au cours duquel la validité de l'offre expire;

I_r = indice du mois correspondant à la date de réception de la lettre demandant une révision
des prix

Article 6

Le présent contrat est exclusivement soumis au droit belge.

Tout litige entre l'acheteur et le vendeur fondé sur le présent contrat sera exclusivement tranché par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Fait à Bruxelles en double exemplaire, le

Paraphé à chaque page par les parties contractantes.

Cahier des charges nr. EEBI/2017/0010

Pour l'acheteur :

Pour l'entrepreneur :

Antonia RUIZ – ESTURLA,

Nom :

Directrice

Fonction :

Ecole Européenne de Bruxelles I

.....

Avenue du Vert Chasseur 46

.....

1180 Bruxelles

.....

Signature :

Signature :

.....

.....